Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215602053-20260414-2026_034-DE

Commune de
SAINT ARMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, 13 avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Membres du Conseil municipal : Mmes et MM : Philippe TREMOUREUX, Françoise BOUSQUET, Rémi AMAR, Isabelle MATAMOROS, Rémy BESNARD, Anne TESSIER-PETARD, Jacques MAURY, Jeannine BROGUET, Yann VELLUET, Martine COURTOIS, Philippe AUBRIERE ; Hélène PERCHEPIED, Christian LE MENACH, Mathilde DUCHESNE, Jean Pierre BERNARD
Absents excusés : Mme Isabelle MATAMOROS qui a donné procuration à Mme Françoise BOUSQUET, M Rémy BESNARD qui a donné procuration à Mme Jeannine BROGUET
Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents :13 Votants : 15
Secrétaire de séance : Rémi AMAR

Délibération n°2026-04 / 034 – Désignation de membres extérieurs aux commissions municipales

Rapporteur : M le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du 20 mars 2026 portant création des commissions municipales ;
Considérant la volonté de la commune d'associer des personnes extérieures au Conseil municipal aux travaux de certaines commissions, en raison de leurs compétences, de leur expertise ou de leur implication dans la vie locale ;

Il est proposé aux membres du Conseil de désigner les membres suivants :

Commission culture et animations :
- Mme Elsa BRUGALE
- M Nicolas LE DANTEC

Commission communale d'action sociale :
- M David GODDERIDGE
- Mme Odile DELACROIX-HOCHET
- M Patrick LE VAILLANT
- Un poste reste à pourvoir.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215602053-20260414-2026_034-DE

Après en avoir délibéré les membres du Conseil :

- **Désigne** les membres extérieurs proposés ci-dessus
- **Dit** que la présente délibération complète la délibération du 20 mars 2026, qui demeure inchangée pour le surplus,
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

Fait à Saint-Armel le 14/04/2026

Le Maire
Philippe TREMOUREUX

Secrétaire de séance
Rémi AMAR